



République Française - Département des Alpes-Maritimes

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU 09 MARS 2023 – SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars, à seize heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du SICASIL, 28 Boulevard du Midi-Louise Moreau, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

M.SAUVAGE – Je vous prie de bien vouloir accepter toutes mes excuses pour ce petit retard et j'espère que les débats que nous aurons aujourd'hui vont me faire pardonner parce que nous avons plein de choses intéressantes vous ne serez pas venu pour rien. Nous avons 11 rapports pour délibération.

Je vais commencer par vérifier le quorum et procéder à l'appel nominatif.

Présents pour la compétence eau potable

Pour la CACPL

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Jérôme COMBET, Didier
CARRETERO, Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles
BAREGE, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc
RICHARD ;

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON,
M. Robert NOVELLI, Marc COMBE ;

Pour la CASA

Mme ANASSE Marie-Paule ;
M Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER;
M Antoine BABU par M. Jérôme COMBET ;
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA ;
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Pour la CASA

—
M Georges VAZIA par M. Eric CHALVIN ;
M. Joseph CESARO par Mme Marie-Paule ANASSE.

Présents pour la compétence incendie :

:

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER ;
M. Jean-Michel SAUVAGE, M Jérôme COMBET.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Didier CARRETERO, Jacques NESA, Marc OCCELLI.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

Mme Muriel BERGUA ;
M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michele PAGANIN.

Pour la Commune de Pégomas :

—

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
M. Antoine BABU par M. Jérôme COMBET.

Pour la Commune de Mougins

M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Vallauris

M Philippe SEPTIER par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

Le quorum est atteint je déclare la séance ouverte. Je vous remercie toutes et tous de votre présence.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L.5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. SAUVAGE : Monsieur COMBET je pense que vous vous êtes manifesté tout à l'heure je vous ai vu lever la main pour être secrétaire de séance ? Et bien (sauf si vraiment quelqu'un souhaite lever la main pour être volontaire) je désigne Monsieur COMBET comme secrétaire de séance ?

Monsieur Jérôme COMBET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SAUVAGE : Comme je vous le disais nous avons 11 rapports pour délibération aujourd'hui. Nous commencerons par le débat sur les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2023. La séance se poursuivra par deux délibérations concernant les aides internationales pour l'Ukraine, la Turquie et la Syrie. Je vous présenterai ensuite quatre demandes de subventions pour répondre, notamment, aux appels à projets du Département et de l'Agence de l'Eau. Je vous présenterai ensuite les modifications que je vous propose d'apporter à la surtaxe syndicale du contrat de DSP sur la commune de Mandelieu-La Napoule, je vous expliquerai pourquoi. Enfin, nous terminerons cette séance par une régularisation un peu administrative concernant notre lieu de réunion, même si je sais que vous adorez cet endroit lumineux !

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 Décembre 2022

M. SAUVAGE : Avant d'aborder les orientations budgétaires 2023, nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de notre dernier comité syndical dont vous avez pu prendre connaissance puisqu'il vous a été adressé avec votre convocation.

Pour rappel notre dernière réunion, le 16 décembre était principalement consacrée à l'approbation du choix du délégataire et à l'autorisation de signer le contrat de DSP.

Vous avez tous pris connaissance de ce compte-rendu, avez-vous des observations, des commentaires ? Non, et bien si personne n'a de remarque, je vous propose de passer au vote :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le compte-rendu de la séance du 16 Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1 : Débat sur les orientations budgétaires 2023

M.SAUVAGE : Nous allons commencer comme je vous le disais par le débat concernant les orientations budgétaires 2023, nous avons préparé une présentation.

Je vous rappelle que nous avons trois budgets au SICASIL, le budget principal l'eau potable et deux budgets annexes (les énergies renouvelables et l'incendie). Je vous propose de les parcourir dans cet ordre.

Budget Principal :

Le bilan de l'exercice de l'année dernière apparaît à l'écran. Nous avons investi 8.9 M d'euros sur la qualité et la fiabilisation du service public : renouvellement principalement. Et un certain nombre d'opérations notables même si ce ne sont pas les seules :

- 312 mètres sur le canal de la Siagne renouvelés à Grace et à Mougins,
- 332 mètres sur le canal du Loup,
- 10.5 Km de nouvelles conduites d'eau potable et 570 branchements renouvelés.

Vous le savez on comptabilise également les investissements qui ont été réalisés par les délégataires dans le cadre des engagements contractuels pour l'année dernière ce sont 3.8 M d'euros qui ont été investis principalement sur les parties usines pour un total de 12.7 M d'euros qui ont permis la bonne conduite de notre système de production et de distribution d'eau potable.

Cette nouvelle slide présente le périmètre financier total en fonctionnement et en investissement. Ce sont les grandes masses proposées pour le budget 2023.

Au budget principal, les prévisions de recettes s'élèvent à 12.3 M d'euros dont 7.3 M d'euros qui proviennent des redevances perçues auprès des usagers. 1.8 M d'euros d'excédent de fonctionnement 2022 et 2.4 M d'euros de cessions de parts sociales (vous vous souvenez peut-être l'année dernière on en avait parlé brièvement) nous vous proposons de céder, pas la totalité, pour 2.4 M d'euros de parts sociales pour arriver à un montant de recettes prévisionnelles de 12.3 M d'euros.

La proposition d'orientation budgétaire ne prévoit aucun endettement d'ailleurs, si vous vous souvenez, puisque je sais que vous avez bonne mémoire, il nous restait un emprunt de l'ordre de 60 000 euros donc désormais nous n'avons plus d'endettement puisque, comme nous l'avions prévu l'année dernière : nous avons terminé de rembourser cet emprunt.

Au niveau des charges nous proposons des dépenses de fonctionnement stables par rapport à l'exercice précédent et une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager une dotation financière de 6 M d'euros. Un niveau d'investissement renforcé avec un montant de 14.6 M d'euros si on compte les 1.2 M d'euros qui ont été engagés en 2022 et qui restent à réaliser.

Globalement cela veut dire que nous continuons de renforcer les investissements sur la partie renouvellement. Ce sont des choses qui ne se voient pas forcément tous les jours mais qui sont très importantes à long terme pour continuer de garantir le bon rendement de notre réseau et de notre production.

Quelques opérations notables de travaux 2023, avec :

- des travaux de renouvellement de nos canaux pour 370 m du Canal de la Siagne à Peymeinade et 215 m pour le canal du Loup à Bar-Sur-Loup.
- La réhabilitation des ouvrages de production avec un certain nombre d'opérations sur nos usines de reprises d'étanchéité du réservoir de Vignasse à Mandelieu-La Napoule.
- La reprise du plancher filtrant de l'usine des termes à Mandelieu-La Napoule et l'installation des garde-corps sur les sites de production.

Les travaux de renouvellement des réseaux restent un objectif que nous essayons d'améliorer, mais effectivement nous prévoyons de renouveler 12 km de nouvelles conduites sur l'année 2023 dont 1 km sur l'île Sainte Marguerite et 1.1 km avenue Victoria au Cannet (où nous avons un suivi à faire sur un gros feeder qui nous a posé des soucis l'été dernier).

MME ANASSE : Est-ce que ces investissements sont suffisants pour lutter contre les fuites ?

M. SAUVAGE : Vous ne vous trompez pas, si votre question est au présent, aujourd'hui sur le périmètre historique nous sommes je crois à 84.6 % de rendement, c'est-à-dire que 84.6 % de l'eau produite par nos usines est vendue. D'ailleurs ça ne veut pas dire que les 15.4 % restants sont des fuites puisque le rendement c'est l'eau qui est vendue divisée par l'eau qui est produite. Donc il peut y avoir d'autres causes, il peut y avoir des défauts de comptage et pleins d'autres choses. Mais globalement c'est effectivement sur cette mesure que nous sommes jugés et nous atteignons 84.6 % de rendement. Plutôt dans les meilleurs rendements puisque la moyenne nationale est en dessous de 80 %.

Donc effectivement ces travaux de renouvellement et cette forte politique d'investissement sur les renouvellements des réseaux nous permettent et nous permettront de continuer à avoir ces bons rendements. Il faut se rendre compte que même avec cet investissement fort on parle de renouveler 12 km de réseau sur une année. C'est-à-dire que l'ordre de grandeur (vous l'avez tous en tête on a 1200 km de conduites) pour 12 km on arrive à 1%. Globalement si on fait ça tous les ans, il faudra 100 ans pour renouveler tous nos réseaux.

Nous avons également prévu de déployer la sectorisation sur les réseaux de Mandelieu-La Napoule où nous avons un rendement de réseaux qui est un peu moins bon que sur le reste du périmètre et où un certain nombre d'actions comme la sectorisation et l'étude sur la pression vont nous permettre d'optimiser notre rendement sur cette partie et de diminuer les pertes d'eau.

Et en plus de ces actions : le renouvellement de 500 branchements.

C'était donc les grandes lignes (aujourd'hui ce n'est pas la journée où je dois lire les chiffres, ce sera la prochaine fois, donc la prochaine fois ce sera votre séance préférée ou au chapitre, nous regarderons les détails).

Cette nouvelle slide présente les grandes masses prévues nous étions sur la partie fonctionnement maintenant sur la partie investissement. La partie fonctionnement s'élève à 12 376 580 euros.

En investissement on retrouve les montants présentés précédemment, le reste à réaliser dont on a parlé également pour un total de 22 318 264 €.

M. NOVELLI : J'ai une question d'ordre comptable, je vois les cessions des parts sociales à 2,4 Millions d'euros en dépenses de fonctionnement et où peut-on les suivre en recettes ?

M. SAUVAGE : Elles figurent dans la rubrique autre produits exceptionnels pour un montant total de 2 633 935 euros. Y-a-t-il d'autres questions sur le budget principal ?

Continuons sur le premier budget annexe, le budget énergie renouvelable : Nous avons pour rappel 10 installations photovoltaïques qui sont déployées sur un certain nombre d'usines, d'ouvrages et même ici au-dessus. Nous avons également 5 microcentrales hydroélectriques sur le réseau d'eau potable. Je vous rappelle que ce sont des équipements qui permettent par exemple lors des fortes pressions des eaux qui arrivent des montagnes (si on simplifie un peu) cette pression nous permet de créer et vendre de l'énergie. Ce budget, qui est toujours excédentaire grâce à ces ventes d'énergies, permet de reverser partiellement l'avance faite par le budget principal lors des investissements. Les recettes prévisionnelles sont estimées à 230 000 € avec des charges d'exploitations stables à 72 000 euros. Il n'y a pas d'emprunt, vous voyez c'est quelque chose (j'ai envie de dire) qui marche tout seul et qui est assez simple. Vous retrouvez les détails dans le tableau présenté : la section de fonctionnement est équilibrée à 649 795 euros et la section d'investissement à 535 735 euros.

Y-a-t-il des questions particulières sur la partie énergie renouvelable.

M. NOVELLI : Combien reste-t-il à rembourser sur les investissements ?

M. SAUVAGE : C'est une très bonne question on arrive à la fin de l'amortissement et il faudra réfléchir à la fin de l'année à la possibilité d'inclure ce budget au budget principal. Cela simplifiera les instances puisqu'il n'y aura plus qu'un seul budget. Nous vous tiendrons informé dès que nous aurons avancé sur cette fusion avec les services financiers. J'en profite pour vous expliquer pourquoi il y a eu moins de vente d'énergie en 2022 par rapport à l'année précédente (on pourrait s'attendre à ce que les recettes soient plus importantes) en fait nous avons moins turbiné à la suite de la sécheresse 2022 des équipements ont été à l'arrêt pendant quelques temps.

Dernier budget annexe sur l'incendie. Le SICASIL exerce la compétence DECI sur le périmètre historique depuis le 1^{er} janvier 2013 et également sur les communes de Mandelieu-La Napoule et Le Cannet depuis le 1^{er} janvier 2020. C'est un budget qui n'a pas d'emprunt financé par les contributions de chaque commune dont le montant prévisionnel lorsqu'on déduit les excédents antérieurs s'élève en 2023 à 274 763 € (ce sont des nouvelles opérations et dépenses de fonctionnement : il faut aller régulièrement vérifier, contrôler chacun des PEI point d'eau d'incendie) Nous avons également dans les tableaux suivants un récapitulatif de ce qui est proposé 701 354 € pour le fonctionnement et 1 150 549 € pour l'investissement.

M. NOVELLI : Lorsque vous donnez aux communes le montant de ce qu'elles doivent serait-il possible d'éclater le fonctionnement et l'investissement ? Parce que par exemple cette année on a construit un réservoir d'eau chez nous et on a dû le passer en fonctionnement alors qu'en fait c'est plutôt un investissement.

M. SAUVAGE : Monsieur BERMOND directeur financier indique que par rapport à la nomenclature comptable ce n'est pas possible.

Y-a-t-il d'autres questions sur ce budget ? Nous devons prendre acte du débat sur ces trois budgets. Avez-vous d'autres questions de manière plus générale sur ces trois budgets ? Je vous propose de passer au vote ?

Y-a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 pour les trois budgets du SICASIL Eau Potable, Energie et Incendie est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2 : Aides humanitaires

M. SAUVAGE : Nous continuons avec les rapports 4 et 5 concernant les aides humanitaires : comme vous le savez, le SICASIL soutient depuis des années des projets humanitaires. En ce début d'année, les populations civiles de trois pays sont particulièrement touchées : l'Ukraine, la Turquie et la Syrie. J'en avais parlé, pour ceux d'entre vous qui était là aux vœux en début d'année dans le cadre des actions de solidarité internationale, le SICASIL a fait l'acquisition d'un générateur pour un montant de 25 000 €, qui permet d'assurer des besoins en approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées dans la commune de Ternopil, en Ukraine. Ce générateur a été livré au mois de février dernier. Dans le même esprit, nous avons fait partie des premiers organismes à proposer une aide logistique à la Turquie à la Syrie, à la suite des événements que vous avez tous suivis du terrible tremblement de terre qui a frappé ces pays le 6 février dernier. 15 000 euros seront octroyés à l'ONG ACTED localement implantée dans ces pays, afin que des actions de distribution de biens de premières nécessités et d'accès à l'eau potable soient engagées auprès des populations sinistrées.

Avez-vous des questions ? Des demandes de précisions sur ces actions en particulier ? Et bien je vous propose de passer aux votes des rapports 4 et 5.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Les rapports 4 et 5 concernant les aides humanitaires sont adoptés à l'unanimité, je vous remercie.

3 : Demandes de subventions et réponse aux appels à projets

M.SAUVAGE : Les rapports suivants, 6 – 7 – 8 et 9 sont des demandes de subventions et de réponses aux appels à projets : nous souhaitons entreprendre des travaux et solliciter des subventions au Département et à l'Agence de l'Eau pour leur mise en œuvre : ces différentes opérations sont les suivantes :

Tout d'abord la valorisation des eaux d'exhaure du parking LAMY : dans ce parking il y a des eaux souterraines au 4ème sous-sol, actuellement rejetées à la mer via le réseau d'eau pluviale et dont le potentiel est estimé à 1,5 Mm³ par an. Le projet consisterait en la création d'un réseau d'eau brute sans mise en potabilité qui permettrait de couvrir les besoins en eau pour l'arrosage des espaces verts et le lavage des voiries du secteur Croisette pour un coût de : 2.4 M €HT.

Nous avons une 2ème opération qui est l'amplification du déploiement de la télérelève sur le périmètre du contrat historique. Il s'agit de renforcer et de suivre les gros consommateurs par le déploiement de 19 000 compteurs supplémentaires, par rapport aux obligations contractuelles fixées au délégataire dans la nouvelle DSP qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain, et donc permettre le suivi de 90 % des consommations sur le périmètre historique du SICASIL. Coût des travaux : 1 555 000 €HT

La troisième opération concerne la sectorisation des réseaux de Mandelieu-La Napoule : comme je vous le disais un peu plus tôt il s'agit de réduire les pertes et améliorer le rendement de réseaux sur ce secteur et d'installer sur 13 sites des stabilisateurs de pression et des débitmètres dans les ouvrages de génie civil sous voirie. Coût estimé de ces travaux : 430 000 €HT.

Et enfin la 4ème opération concerne la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Mandelieu-La Napoule : Il s'agit concrètement de connecter le réseau d'eau potable de Mandelieu-La Napoule avec le réseau du périmètre historique du SICASIL. Ils sont aujourd'hui distincts et donc il nous paraît pertinent de les connecter afin de pouvoir sécuriser, dans les deux sens d'ailleurs, l'approvisionnement en eau de toutes les communes. Coût de cette dernière opération proposée 2 024 000 € HT.

Sur ces quatre opérations, il est important de savoir que seuls les montants d'investissement pour le déploiement de la sectorisation des réseaux de Mandelieu-La Napoule sont inscrits au budget primitif 2023.

Les investissements des trois autres opérations ne sont pas encore programmés puisque nous sommes toujours en train de travailler sur le plan de financement et nous espérons répondre à tous les appels à projets et pouvoir obtenir un taux de subvention de l'ordre de 80 %.

Je vous demande par ces délibérations de m'autoriser à solliciter toutes les demandes de financements possibles pour ces opérations donc à répondre aux appels à projets pour obtenir des financements pour ces quatre projets.

M GAUCI : On se souvient, les plus anciens doivent se souvenir, de l'existence d'une source au radier, c'est bien d'exploiter l'eau de la source sous le parking.

M.SAUVAGE : On va essayer. Effectivement ce sont des opérations qui ne sont pas si simples que ça, puisque nous avons synthétisé 1.5M de m³ c'est un potentiel ! Il faut voir comment l'utiliser. Le débit n'est pas forcément suffisant pour arroser les voiries cela veut dire qu'il faut stocker. Dans l'estimation qu'il y a là cette pré-étude a déjà faite. Nous sommes au stade d'étude de faisabilité sur ce projet.

Y-a-t-il d'autres questions sur ces opérations ou sur ces subventions ?

Je vous propose de passer au vote : Y-a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Les rapports concernant les réponses aux demandes de subventions et appels à projets (rapports 6 à 9) sont adoptés à l'unanimité.

4 : Modification de la surtaxe syndicale du contrat de DSP de l'Eau Potable sur Mandelieu-La Napoule

M. SAUVAGE : Le rapport n° 10 concerne la modification de la surtaxe syndicale du contrat de DSP de l'eau potable sur MANDELIEU-LA NAPOULE et donc c'est un autre critère : plus question de rendement mais il y a un critère d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau, qui est aujourd'hui un palier à 1€ HT/m3. Si on vend en dessous, nous n'aurons pas de subvention de l'agence de l'Eau, donc afin de répondre à ces critères d'éligibilité il nous faut faire évoluer de 0,03 € HT par mètre cube les tarifs actuellement en vigueur de la surtaxe eau. Cette augmentation est nécessaire pour le prix de la part eau potable. C'est la deuxième condition pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau. Donc ce rapport vous propose de modifier la surtaxe pour arriver à 1 € le m3 sur la commune de Mandelieu.

M. NOVELLI : de combien sera la surtaxe ?

M. SAUVAGE : Nous vous donnerons le détail lors de notre prochain rendez-vous.

Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

5 : Lieu de réunion des séances des comités syndicaux

M.SAUVAGE : Le dernier rapport, comme je vous le disais en introduction concerne notre lieu de réunion. Figurez-vous qu'en période de COVID, nous avons l'autorisation d'externaliser nos séances, mais comme nous ne sommes plus en période de crise sanitaire, et on ne va pas s'en plaindre, nous devons prendre une délibération pour autoriser désormais la tenue des séances du comité syndical à l'Hôtel de ville annexe de la Ferrage à CANNES.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport n° 11 concernant le lieu de réunion est adopté à l'unanimité je vous remercie.

Nous avons terminé l'ordre du jour.

M. SAUVAGE : Je vous propose de faire un petit point d'actualité sur la sécheresse puisque vous devez, comme nous, en entendre parler régulièrement et nous avons eu il y a deux jours le premier comité « ressources en eau » dirigé par la DDTM à la Préfecture. C'est assez tôt pour organiser ce comité mais les tendances de l'année dernière ont continué à s'accroître. Nous avons un taux, je n'ai plus les chiffres exacts, globalement l'ordre de grandeur de la pluviométrie sur ce qu'on appelle la période de recharge : depuis le mois de septembre 2022 qui se termine fin mars 2023 et vous allez me dire « on est pas encore à la fin et il peut encore pleuvoir ? » certes ceci étant on est à un tout petit peu plus de la moitié de ce qu'il avait plu dans la même période en 2022. La probabilité qu'on atteigne la pluviométrie de 2022 est assez faible. Les prévisions de météo France dans les 15 prochains jours sont plutôt au sec et plutôt même avec des tendances de redoux. Pourquoi je vous parle de redoux : parce que c'est important ! La quantité de pluie est mesurée, mais le redoux favorise l'évaporation. Les niveaux d'enneigement sont corrects bas, en tout cas avec une accumulation de neige sur les massifs qui ne dépassera pas l'équivalent de 40 mm de pluie donc pas assez pour arriver à une période de recharge normale (moyenne sur les 10 dernières années). La situation est donc tendue. Nous sommes en attente d'un arrêté Départemental en cours d'élaboration sauf s'il est arrivé dans les dernières heures.

M. COMBET : Le Préfet vient d'annoncer aujourd'hui en conférence de presse le passage en alerte pour l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, il en donne lecture (notamment les restrictions).

M. SAUVAGE : Merci Monsieur COMBET pour cette précision, je n'avais pas encore pris connaissance de cette information. Voici une présentation avec le détail de la situation de la sécheresse :

Présentation du diaporama

M. SAUVAGE : Nous pourrions vous transférer cette présentation si vous le souhaitez.

M. SAUVAGE : Dernier petit point avant de vous libérer : vous vous souvenez que nous avons choisi (avec notre nouveau contrat) un mode de délégation : société dédiée, nous avons choisi un nom pour cette société dédiée. Alors sous réserve de recherche en cours à l'INPI et des démarches administratives en cours nous sommes partis sur la proposition que nous affichons à l'écran :

Présentation slide **Echange sur le choix du nom THETYS et du logo dédié.**

M. SAUVAGE : Notre prochain rendez-vous est fixé au jeudi 23 Mars à 16H30 à la Mairie annexe de Cannes cette fois-ci pour le vote des budgets et du programme de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie pour votre attention et la séance est levée.

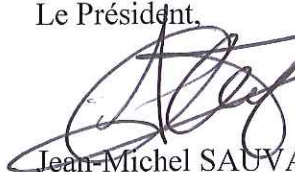
Au revoir et merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Jean-Michel SAUVAGE



